

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 04088
Numéro SIREN : 411 105 117
Nom ou dénomination : 123billets

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2020 sous le numéro de dépôt 41235

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 10-07-2020

N° DE DEPOT : 041235

N° GESTION : 1997B04088

N° SIREN : 411105117

DENOMINATION : 123billets

ADRESSE : 68 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris

MILLESIME : 2019

123 BILLETS

**68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
75009 PARIS**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
<i>ACTIF</i>	4
<i>Actif immobilisé</i>	4
<i>Actif circulant</i>	4
<i>PASSIF</i>	5
<i>Capitaux Propres</i>	5
<i>Provisions pour risques et charges</i>	5
<i>Emprunts et dettes</i>	5
Compte de résultat	7
ANNEXE	10
Notes sur le bilan actif	15
Notes sur le bilan passif	18
Notes sur le compte de résultat	21
Charges et produits	23
Soldes intermédiaires de gestion	25
Liasse fiscale	Erreur ! Signet non défini.

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise 123BILLETS pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 52 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	14 462 900,11	Euros
chiffre d'affaires	61 573 422,39	Euros
résultat net comptable	2 618 508,39	Euros

Fait à PARIS
Le 05/04/2020

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet FRANCE CONSULTANTS SA

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	8 184		8 184	8 184	
Fonds commercial	2 001		2 001	2 001	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	19 752		19 752		19 752
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 083	514	569	822	- 253
Autres immobilisations corporelles	39 407	19 507	19 900	18 624	1 276
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	21 507		21 507	22 485	- 978
TOTAL (I)	91 935	20 021	71 913	52 116	19 797
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	891 647	127 306	764 341	666 352	97 989
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				122 883	- 122 883
. Personnel					
. Organismes sociaux				357	- 357
. Etat, impôts sur les bénéfices				18 468	- 18 468
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	541 956		541 956	249 567	292 389
. Autres	13 124 764	60 258	13 064 506	10 719 525	2 344 981
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités				62 099	- 62 099
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	9 800		9 800	32 229	- 22 429
TOTAL (II)	14 568 167	187 564	14 380 603	11 871 480	2 509 123
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	10 384		10 384		10 384
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 670 485	207 585	14 462 900	11 923 596	2 539 304

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 35 000)	35 000	35 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	3 500	3 500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	122	122	
Autres réserves			
Report à nouveau	2 607 761		2 607 761
Résultat de l'exercice	2 618 508	2 607 761	10 747
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	5 264 892	2 646 384	2 618 508
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	1 943 198	85 547	1 857 651
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 994 758	7 845 819	-1 851 061
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	396 674	156 565	240 109
. Organismes sociaux	146 271	228 968	- 82 697
. Etat, impôts sur les bénéfices	48 641		48 641
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	294 846	565 380	- 270 534
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	30 252	107 040	- 76 788
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 160		23 160
Autres dettes	178 475	231 973	- 53 498
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	141 733	55 920	85 813
TOTAL (IV)	9 198 008	9 277 212	- 79 204
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	14 462 900	11 923 596	2 539 304

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	61 573 422		61 573 422	63 512 779	-1 939 357	-3,05
Chiffres d'affaires Nets	61 573 422		61 573 422	63 512 779	-1 939 357	-3,05
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				62 389	- 62 389	-100
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			167 879	45 302	122 577	270,58
Autres produits			234 952	7	234 945	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			61 976 253	63 620 477	-1 644 224	-2,58
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			10 696 331	56 113 287	-45 416 956	-80,94
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			45 458 036	1 572 124	43 885 912	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			128 992	218 095	- 89 103	-40,86
Salaires et traitements			1 097 575	1 059 476	38 099	3,60
Charges sociales			458 481	427 109	31 372	7,35
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 244	6 511	1 733	26,62
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			24 789	46 042	- 21 253	-46,16
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			82 045	391 687	- 309 642	-79,05
Total des charges d'exploitation (II)			57 954 491	59 834 331	-1 879 840	-3,14
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			4 021 762	3 786 146	235 616	6,22
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances			13 106	83 843	- 70 737	-84,37
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change				0		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			13 106	83 843	- 70 737	-84,37
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			130	49	81	165,31
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			130	49	81	165,31
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			12 976	83 794	- 70 818	-84,51
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			4 034 738	3 869 940	164 798	4,26

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	307 019		307 019	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	307 019		307 019	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	422 479	479	422 000	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	60 258		60 258	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	482 737	479	482 258	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-175 718	-479	- 175 239	N/S
Participation des salariés (IX)	10 126		10 126	N/S
Impôts sur les bénéfices (X)	1 230 385	1 261 700	- 31 315	-2,48
Total des Produits (I+III+V+VII)	62 296 379	63 704 320	-1 407 941	-2,21
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	59 677 870	61 096 559	-1 418 689	-2,32
RESULTAT NET	2 618 508	2 607 761	10 747	0,41
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe

ANNEXE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 462 900,11 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 618 508,39 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les annexes aux comptes annuels sont établies conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, règlement ANC n° 2014-03, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

CONVENTIONS GENERALES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable dans les méthodes d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice. De plus, aucun changement notable n'est intervenu dans les méthodes de présentation des comptes au cours de l'exercice.

REGLES ET METHODES

Immobilisations : les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire ou dégressif en fonction de la durée généralement admise correspondant à la durée de vie prévue. Les durées d'amortissement les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Frais de 1ers établissements	1 an
Autres incorporels	3 ans
Constructions	30 ans
Matériels	3 à 5 ans
Installations générales	8 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériels et mobilier	3 à 5 ans

Participations : lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances immobilisées : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire apparaît inférieure à la valeur comptable.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Des provisions pour dépréciation sont constituées pour des créances identifiées comme présentant soit un risque d'irrecouvrabilité totale ou partielle, soit une incertitude ou une absence d'information positive d'assurance de recouvrement.

D'autres provisions pour dépréciation sont enregistrées, le cas échéant, lorsqu'une information relative à un litige ou un risque de non-recouvrement partiel apparaît.

En outre, les créances concernant des clients en redressement ou en liquidation judiciaire font l'objet d'une provision pour dépréciation intégrale.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société est détenue par la société France BILLETS, et est intégrée selon la méthode globale, dans les comptes consolidés de FNAC DARTY SA depuis le 1^{er} mars 2019.

Les états financiers consolidés de FNAC DARTY SA sont consultables sur le site Fnacdarty.com.

IDENTITE DE LA SOCIETE INTEGRANTE :

Pas d'intégration fiscale

ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

Les flux avec les entreprises liées se limitent à des refacturations de personnel administratif salariés de France Billet (montants non significatifs).

ELEMENTS RELATIFS AU PERSONNEL

➤ VENTILATION DES EFFECTIFS :

Catégories	Effectif moyen salarié	Effectif moyen mis à disposition	TOTAL
CADRES			
AGENTS DE MAITRISE			
EMPLOYES & TECHNICIENS			
OUVRIERS			
TOTAL	17	0	17

➤ ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de départ à la retraite n'ont pas été provisionnés conformément à l'option prévue par la loi.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	
TOTAL	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
TOTAL	

INFORMATIONS SUR LES EVENEMENTS POST-CLOTURE :

A la suite du renforcement des mesures de lutte contre la propagation du Covid-19, la société applique et accompagne les décisions des gouvernements français et européens pour préserver la santé et la sécurité des citoyens. A ce titre, le gouvernement français a pris des dispositions portant diverses mesures (notamment arrêtés et décrets des 14, 15 et 16 mars 2020) qui impactent les activités de la société. Durant cette période, la Société a mis en place progressivement dès le 16 mars 2020 au matin, un dispositif de chômage partiel qui concerne plus de 70% de ses effectifs.

En tout état de cause, la Société est une filiale de France Billet, possédée à 52 % du Groupe Fnac Darty et est intégrée dans la centralisation de trésorerie du Groupe. Elle dispose dans ce cadre du soutien financier du Groupe.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le 28 février 2019, l'intégralité des titres de 123Billets a été acquis par la société France Billet.

Notes sur le bilan actif

Notes sur le bilan actif

Fonds commercial (hors droit au bail) = 2 001

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	2 001		2 001	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	2 001		2 001	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 91 935

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	11 366	19 752	1 181	29 937
Immobilisations corporelles	58 442	9 129	27 080	40 491
Immobilisations financières	22 485	21 507	22 485	21 507
TOTAL	92 293	50 388	50 746	91 935

Amortissements et provisions d'actif = 20 021

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 180		1 180	
Immobilisations corporelles	38 997	8 244	27 219	20 021
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	40 177	8 244	28 399	20 021

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
TOTAL	91 935	20 021	71 914	

Etat des créances = 14 589 674

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	21 507		
Actif circulant & charges d'avance	14 568 167	14 568 167	
TOTAL	14 589 674	14 568 167	

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

Provisions pour dépréciation = 187 564

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	106 105	85 047	3 588		187 564
Comptes financiers					
TOTAL	106 105	85 047	3 588		187 564

Produits à recevoir par postes du bilan = 37 888

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	37 888
Disponibilités	
TOTAL	37 888

Charges constatées d'avance = 9 800

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges à répartir = 10 384

Charges à répartir	Valeur nette	Taux
Charges différées		%
Frais d'acquisition des immob.		%
Frais d'émission des emprunts		%
Charges à étaler	10 384	%
TOTAL	10 384	

Notes sur le bilan passif

Notes sur le bilan passif

Capital social = 35 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	70	35 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	70	35 000

La société est détenue à 100% par la société FranceBillets depuis le 1^{er} mars 2019.

Les capitaux propres ont évolués de la façon suivante :

CAPITAUX PROPRES	COMPTE	AU 01/01/2019	FLUX +	FLUX -	AU 31/12/2019
Capital souscrit appelé versé	101300	35 000,00			35 000,00
Prime de fusion	104200				0,00
Réserve légale	106110	3 500,25			3 500,25
Réserve indisponible	106200	122,45			122,45
Réserve statutaire	106300				0,00
Autres réserves	106800				0,00
Report à nouveau	119/110000		2 607 761,28		2 607 761,28
SOUS TOTAL		38 622,70	2 607 761,28	0,00	2 646 383,98
Résultat exercice précédent	120000	2 607 761,28		2 607 761,28	0,00
Résultat de l'exercice			2 618 508,39		2 618 508,39
Distribution de dividendes					0,00
					0,00
TOTAL		2 646 383,98	5 226 269,67	2 607 761,28	5 264 892,37

Etat des dettes = 9 198 008

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 943 198	1 943 198		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	5 994 758	5 994 758		
Dettes fiscales & sociales	916 684	916 684		
Dettes sur immobilisations	23 160	23 160		
Autres dettes	178 475	178 475		
Produits constatés d'avance	141 733	141 733		
TOTAL	9 198 008	9 198 008		

Charges à payer par postes du bilan = 6 148 238

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 690 334
Dettes fiscales & sociales	457 904
Autres dettes	
TOTAL	6 148 238

Produits constatés d'avance = 141 733

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le compte de résultat

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires = 61 573 422

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	59 559 767	96,73 %
Produits des activités annexes	2 013 655	3,27 %
TOTAL	61 573 422	100.00 %

Les prestations de service comprennent :

- Les ventes de spectacles
- Les commissions sur ventes de billets de spectacles et autres

Achats

Les achats sont principalement constitués par les achats de billetterie-spectacles.

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Éléments exceptionnels :

Nous renvoyons le lecteur au tableau 2053 SD de la liasse fiscale ci-après.

Charges et produits

Charges et produits

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 37 888

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Produit a recevoir(468700)</i>	37 888
TOTAL	37 888

Charges constatées d'avance = 9 800

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges payees d avance(486160)</i>	9 800
TOTAL	9 800

Charges à payer = 6 148 238

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Frs fact a recevoir dir generale(408150)</i>	5 341 996
<i>Frs fact a recevoir hors groupe fnac(408192)</i>	328 586
<i>Four.fact n/parv.immo achat-pro(408405)</i>	19 752
TOTAL	5 690 334

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Provision congés payés(428200)</i>	69 276
<i>Provision interressement loi 1959 ord 86(428300)</i>	24 797
<i>Provision variables cadres(428520)</i>	57 475
<i>Provision litiges sociaux(428655)</i>	235 000
<i>Provision charges sociales congés payés(438300)</i>	31 047
<i>Provision charges sociales autre intere(438500)</i>	8 066
<i>Provision ch sociales variables cadres(438520)</i>	28 743
<i>Etat impôts et taxes a payer(448610)</i>	3 500
TOTAL	457 904

Produits constatés d'avance = 141 733

Produits constatés d'avance	Montant
<i>Produits constatés d'avance(487000)</i>	141 733
TOTAL	141 733

Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat	10 574 362	56 113 287	-45 538 925	-81,16
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)	-10 574 362	-56 113 287	45 538 925	81,16
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	61 573 422	63 512 779	-1 939 357	-3,05
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	61 573 422	63 512 779	-1 939 357	-3,05
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe	43 485 060		43 485 060	N/S
Marge brute sur production (II)	18 088 363	63 512 779	-45 424 416	-71,52
Taux de marge brute sur production	29,38 %	100,00 %		
Marge brute globale (I + II)	7 514 001	7 399 491	114 510	1,55
Taux de marge brute globale	12,20 %	11,65 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	1 930 654	1 572 124	358 530	22,81
Valeur ajoutée produite	5 583 347	5 827 368	- 244 021	-4,19
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	9,07 %	9,18 %		
+ Subventions d'exploitation		62 389	- 62 389	-100
- Impôts, taxes et versements assimilés	128 992	218 095	- 89 103	-40,86
- Salaires et traitements	1 097 575	1 059 476	38 099	3,60
- Charges sociales	458 481	427 109	31 372	7,35
Excédent brut d'exploitation	3 898 300	4 185 076	- 286 776	-6,85
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	6,33 %	6,59 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions	3 588	45 098	- 41 510	-92,04
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	8 244	6 511	1 733	26,62
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant	24 789	46 042	- 21 253	-46,16
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	234 952	7	234 945	N/S
- Autres charges de gestion courante	82 045	391 687	- 309 642	-79,05
+ Transfert de charges d'exploitation		204	- 204	-100
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	4 021 762	3 786 146	235 616	6,22
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	6,53 %	5,96 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances	13 106	83 843	- 70 737	-84,37
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change		0		
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	130	49	81	165,31
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	4 034 738	3 869 940	164 798	4,26
Résultat courant / chiffre d'affaires	6,55 %	6,09 %		

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	307 019		307 019	N/S
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	422 479	479	422 000	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	60 258		60 258	N/S
Résultat exceptionnel	-175 718	-479	- 175 239	N/S
- Participation des salariés aux résultats	10 126		10 126	N/S
- Impôts sur les bénéfices	1 230 385	1 261 700	- 31 315	-2,48
Résultat net Comptable	2 618 508	2 607 761	10 747	0,41
Résultat net / chiffre d'affaires	4,25 %	4,11 %		

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise :		123BILLETS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN 75009 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		4 1 1 1 0 5 1 1 7 0 0 0 5 4		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 1 9	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 184		8 184
		Fonds commercial (1)	AH	AI	2 001		2 001
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	19 752		19 752
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 083	514	569
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	39 407	19 507	19 900
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
Autres participations		CU	CV				
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *	BH	BI	21 507		21 507		
TOTAL (II)		BJ	BK	91 935	20 021	71 913	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	891 647	127 306	764 341
		Autres créances (3)	BZ	CA	13 666 720	60 258	13 606 462
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG				
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 800		9 800	
	TOTAL (III)	CJ	CK	14 568 167	187 564	14 380 603	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		10 384		10 384	
	Frais de remboursement des obligations (V)	CM					
Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	14 670 485	207 585	14 462 900	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		CR	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2020

Désignation de l'entreprise		123BILLETS		Néant	<input type="checkbox"/> *
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :..... 35 000...)	DA	35 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF	122		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	2 607 761		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 618 508		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)	DL	5 264 892			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 943 198		
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 994 758		
	Dettes fiscales et sociales	DY	916 684		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	23 160		
Autres dettes	EA	178 475			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	141 733		
TOTAL (IV)	EC	9 198 008			
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 462 900			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 198 008			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 943 198			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		123BILLETS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue	{	FD		FE	FF
			FG	61 573 422	FH	61 573 422
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	61 573 422	FK	61 573 422	
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				167 879	
	Autres produits (1) (11)				234 952	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					61 976 253
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				10 696 331	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				45 458 036	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				128 992	
	Salaires et traitements *				1 097 575	
	Charges sociales (10)				458 481	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	dotations aux amortissements *		8 244
				dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				24 789
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				82 045	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					57 954 491	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					4 021 762	
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				13 106	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)					13 106	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				130	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)					130	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					12 976	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					4 034 738	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		123BILLETS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	307 019		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	307 019		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	422 479		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	60 258		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	482 737		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	(175 718)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	10 126		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	1 230 385		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	62 296 379		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	59 677 870		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN	2 618 508		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP		
			Crédit bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	164 292	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	72 542	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
PROV. COÛTS RESTRUCTURATION			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
			60 258			
COÛTS DE RESTRUCTURATION			379 969			
AUTRES EXCEPTIONNELS			42 510		307 019	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise		123BILLETS				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
						3			
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	11 366	KE	KF	19 752	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2		KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS	1 083	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	8 377	KW	KX	
		Matériel de transport *			KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	48 982	LC	LD	9 129
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL	LM		
	TOTAL III			LN	58 442	LO	LP	9 129	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			SG		SM	ST	
Autres participations			SU		SV	SW			
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	22 485	IU	IV	21 507		
TOTAL IV			LQ	22 485	LR	LS	21 507		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	92 293	ØH	ØJ	50 388		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
		par virement de poste à poste		par cessations à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3			
		1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	LW	1 181	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK	ML	1 083
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		(5 673)	IU		MM	MN	14 050
		Matériel de transport			IV		MP	MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 673	IW		MS	MT	25 358
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV	MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND	NE	NF	
	TOTAL III			IY	27 080	NG	NH	40 491	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	M7	ØW
Autres participations			IØ		ØX	ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés			I1		2B	2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2	22 485	2E	2F	21 507		
TOTAL IV			I3	22 485	NJ	NK	21 507		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	50 746	ØK	ØL	91 935		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 123BILLETSNéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>123BILLETS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles			PE	1 180	PF		PG	1 180	PH			
TOTAL I												
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 61	QA	2 53	QB		QC	514		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	1 214	QE	6 393	QF	1 354	QG	6 253		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	37 521	QM	1 598	QN	25 865	QO	13 254		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	38 997	QV	8 244	QW	27 219	QX	20 021		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	40 177	ØP	8 244	ØQ	28 399	ØR	20 021		
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobiliations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorpo- relles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW			NS	NT	NU	NZ				
		Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)							
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	10 384
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6Z	6Z	6Z	6Z
		6Y	6Y	6Y	6Y
		6X	6X	6X	6X
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7D
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	24 789	UF	3 588
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ	60 258	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	21 507	UV	UW 21 507	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	891 647	891 647		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	541 956	541 956	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	13 086 876	13 086 876		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	37 888	37 888		
	Charges constatées d'avance		VS	9 800	9 800		
	TOTAUX		VT	14 589 674	14 568 167	VV 21 507	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 943 198	1 943 198		
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 994 758	5 994 758			
Personnel et comptes rattachés		8C	396 674	396 674			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	146 271	146 271			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	48 641	48 641		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	294 846	294 846		
Obligations cautionnées		VX					
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	30 252	30 252			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	23 160	23 160			
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	178 475	178 475			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	141 733	141 733			
TOTAUX		VY	9 198 008	9 198 008	VZ		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables - janvier 2020 : État préparatoire.

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 123BILLETS		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	2 618 508		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétaires (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	10 126	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	12 387
	Amendes et pénalités		WJ	2 261	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7	1 230 385		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8		
		- imposées au taux de 0 %		ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	225 613		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	4 086 893	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
			- imposées au taux de 0 %		WH			
			- imposées au taux de 19 %		WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A				
Produit net des actions et parts d'intérêts :								
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)								
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Majoration d'amortissement *								
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexes)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)	L5		
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YE				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
						TOTAL II	117 686	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	3 969 207			
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	3 969 207			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>123BILLETS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		69 276
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
créances clients	9D		9E 46 042
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
contribution C3S	9K		9L 71 644
accord interressement	9M	10 126	9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	10 126	YO 117 686
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 123BILLETS										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 607 761		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG		2 607 761			
	TOTAL I	ØF	2 607 761			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	2 607 761		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	43 817 280			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		YX	97 687			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	85 500			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						YS	63 257			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	1 394 313			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	45 458 036			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	15 791			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		YZ	113 201			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	128 992			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	3 154 718			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	2 220 940			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	1 171 384			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%	
	- Numéro de centre agréé *				XP						
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 35 II de l'ann. III au CGI)										
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 123BILLETS

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	mise au rebut	1 180	1 180		
	2	matériels	27 080	27 080		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 123BILLETS		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
TOTAL 1					
Origine		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie				
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 4			
		N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 123BILLETS

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ②	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ③	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2020

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 123BILLETS							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: 123BILLETS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01012019 et clos le: 31122019		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	17,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	51 573 422
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
		TOTAL 1	OX 51 573 422
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	234 952
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		TOTAL 2	OM 234 952
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	54 184 632
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 876 879
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	92 856
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	82 045
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
		TOTAL 3	OJ 56 236 412
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG 5 571 962
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	5 664 818
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	61 573 422
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 4 1 1 1 0 5 1 1 7 0 0 0 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 123BILLETS

ADRESSE (voie) 68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination FRANCE BILLET

N° SIREN (si société établie en France) 414948695 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° 40 Voie RUE JEAN JAURES - TOUR DU LEVANT

Code Postal 93170 Commune BAGNOLET Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

2020	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464																												
<i>(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)</i>																														
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice																														
A- Règles de droit commun																														
Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	a																													
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	b																													
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c																													
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé																														
Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal	d																													
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e																													
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f																													
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation																														
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g																													
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h																													
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report																														
A- Suivi des charges financières nettes en report																														
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i																													
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j																													
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k																													
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l																													
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report																														
	m																													
	n																													
	o																													
	p																													
	q																													
	r																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: center;">Stock à l'ouverture de l'exercice</th> <th style="width: 20%; text-align: center;">Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Stock à la clôture de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N			
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																											
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5																														
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4																														
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3																														
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2																														
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1																														
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N																														
<small>(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)</small>																														

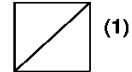
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 41110511700054

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 123BILLETS

ADRESSE (voie) 68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

SAGE Experts-comptables, janvier 2020 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES										N° 2065-SD 2020	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)											
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Exercice ouvert le		01012019		et clos le		31122019		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre								<input checked="" type="checkbox"/>			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case								<input type="checkbox"/>			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
123BILLETS 68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN 75009 PARIS											
SIRET 4 1 1 1 0 5 1 1 7 0 0 0 5 4						Mél :					
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
						SIRET					
B ACTIVITÉ											
Activités exercées				Autres services de réservation et activités connexes				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		3 469 207		Bénéfice imposable à 28%		500 000		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%											
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> <input type="checkbox"/>				Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i> <input type="checkbox"/>			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>				Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>				Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>				Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i> <input type="checkbox"/>				Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/>				Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			
								Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> <input type="checkbox"/>											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)											
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies C-1-1</i>), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>											
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
						Nom / Adresse					
						N°					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies C-1-2</i>), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom / Adresse					
						N°					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
FRANCE CONSULTANTS SA 77 BOULEVARD MALESHERBES 75008 PARIS											
Tél: 0155300404						Tél:					
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 28032020		Lieu: PARIS			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Qualité et nom du signataire:					
						Signature:					

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3%). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065 bis-SD 2020				
<small>Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)</small>				ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD				
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)	
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		1	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Pour les SARL		Montant des sommes versées:				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
	2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾				MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVL T imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾				MVL T réalisée au cours de l'exercice				
				MVL T restant à reporter				

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 15 JUIN 2020**

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 faisant apparaître un résultat de 2 618 508,39 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et dans les rapports susvisés, et donne quitus au Président pour l'exercice 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé unique constate qu'il n'a pas été réalisé de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

.../...

TROISIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé unique, après lecture du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice se traduisant par un bénéfice de 2 618 508 €, au compte « Report à nouveau » qui, compte tenu de son solde antérieur de 2 607 761 euros sera porté à 5 226 269 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle que les dividendes mis en distribution et les revenus distribués au titre des trois derniers exercices précédant l'exercice clos ont été les suivants :

- pas de dividende versé au titre de l'exercice clos le 31/12/2018
- un dividende de 18 000 € par action versé au titre de l'exercice clos le 31/12/2017
- un dividende de 4 000 € par action versé au titre de l'exercice clos le 31/12/2016

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle que les dividendes mis en distribution et les revenus distribués au titre des trois derniers exercices précédant l'exercice clos ont été les suivants :

- pas de dividende versé au titre de l'exercice clos le 31/12/2018
 - un dividende de 18 000 € par action versé au titre de l'exercice clos le 31/12/2017
 - un dividende de 4 000 € par action versé au titre de l'exercice clos le 31/12/2016
-

123billets

Société par actions simplifiée

68 rue de la Chaussée d'Antin

75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

123billets

Société par actions simplifiée

68 rue de la Chaussée d'Antin

75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Associé unique de la société 123billets,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 123billets relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 25 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 mai 2020

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Rimbeuf', is centered on a horizontal line.

Stéphane RIMBEUF

123 BILLETS

**68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
75009 PARIS**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
<i>ACTIF</i>	4
<i>Actif immobilisé</i>	4
<i>Actif circulant</i>	4
<i>PASSIF</i>	5
<i>Capitaux Propres</i>	5
<i>Provisions pour risques et charges</i>	5
<i>Emprunts et dettes</i>	5
Compte de résultat	7
ANNEXE	10
Notes sur le bilan actif	15
Notes sur le bilan passif	18
Notes sur le compte de résultat	21
Charges et produits	23
Soldes intermédiaires de gestion	25
Liasse fiscale	Error! Bookmark not defined.

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise 123BILLETS pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 52 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	14 462 900,11	Euros
chiffre d'affaires	61 573 422,39	Euros
résultat net comptable	2 618 508,39	Euros

Fait à PARIS
Le 05/04/2020

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet FRANCE CONSULTANTS SA

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	8 184		8 184	8 184	
Fonds commercial	2 001		2 001	2 001	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	19 752		19 752		19 752
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 083	514	569	822	- 253
Autres immobilisations corporelles	39 407	19 507	19 900	18 624	1 276
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	21 507		21 507	22 485	- 978
TOTAL (I)	91 935	20 021	71 913	52 116	19 797
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	891 647	127 306	764 341	666 352	97 989
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				122 883	- 122 883
. Personnel					
. Organismes sociaux				357	- 357
. Etat, impôts sur les bénéfices				18 468	- 18 468
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	541 956		541 956	249 567	292 389
. Autres	13 124 764	60 258	13 064 506	10 719 525	2 344 981
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités				62 099	- 62 099
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	9 800		9 800	32 229	- 22 429
TOTAL (II)	14 568 167	187 564	14 380 603	11 871 480	2 509 123
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	10 384		10 384		10 384
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 670 485	207 585	14 462 900	11 923 596	2 539 304

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 35 000)	35 000	35 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	3 500	3 500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	122	122	
Autres réserves			
Report à nouveau	2 607 761		2 607 761
Résultat de l'exercice	2 618 508	2 607 761	10 747
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	5 264 892	2 646 384	2 618 508
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	1 943 198	85 547	1 857 651
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 994 758	7 845 819	-1 851 061
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	396 674	156 565	240 109
. Organismes sociaux	146 271	228 968	- 82 697
. Etat, impôts sur les bénéfices	48 641		48 641
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	294 846	565 380	- 270 534
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	30 252	107 040	- 76 788
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 160		23 160
Autres dettes	178 475	231 973	- 53 498
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	141 733	55 920	85 813
TOTAL (IV)	9 198 008	9 277 212	- 79 204
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	14 462 900	11 923 596	2 539 304

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	61 573 422		61 573 422	63 512 779	-1 939 357
Chiffres d'affaires Nets	61 573 422		61 573 422	63 512 779	-1 939 357
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				62 389	- 62 389
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			167 879	45 302	122 577
Autres produits			234 952	7	234 945
Total des produits d'exploitation (I)			61 976 253	63 620 477	-1 644 224
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			10 696 331	56 113 287	-45 416 956
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			45 458 036	1 572 124	43 885 912
Impôts, taxes et versements assimilés			128 992	218 095	- 89 103
Salaires et traitements			1 097 575	1 059 476	38 099
Charges sociales			458 481	427 109	31 372
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 244	6 511	1 733
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant			24 789	46 042	- 21 253
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			82 045	391 687	- 309 642
Total des charges d'exploitation (II)			57 954 491	59 834 331	-1 879 840
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			4 021 762	3 786 146	235 616
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances			13 106	83 843	- 70 737
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change				0	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			13 106	83 843	- 70 737
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			130	49	81
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			130	49	81
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			12 976	83 794	- 70 818
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			4 034 738	3 869 940	164 798

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	307 019		307 019	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	307 019		307 019	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	422 479	479	422 000	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	60 258		60 258	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	482 737	479	482 258	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-175 718	-479	- 175 239	N/S
Participation des salariés (IX)	10 126		10 126	N/S
Impôts sur les bénéfices (X)	1 230 385	1 261 700	- 31 315	-2,48
Total des Produits (I+III+V+VII)	62 296 379	63 704 320	-1 407 941	-2,21
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	59 677 870	61 096 559	-1 418 689	-2,32
RESULTAT NET	2 618 508	2 607 761	10 747	0,41
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe

ANNEXE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 462 900,11 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 618 508,39 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les annexes aux comptes annuels sont établies conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, règlement ANC n° 2014-03, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

CONVENTIONS GENERALES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable dans les méthodes d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice. De plus, aucun changement notable n'est intervenu dans les méthodes de présentation des comptes au cours de l'exercice.

REGLES ET METHODES

Immobilisations : les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire ou dégressif en fonction de la durée généralement admise correspondant à la durée de vie prévue. Les durées d'amortissement les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Frais de 1ers établissements	1 an
Autres incorporels	3 ans
Constructions	30 ans
Matériels	3 à 5 ans
Installations générales	8 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériels et mobilier	3 à 5 ans

Participations : lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances immobilisées : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire apparaît inférieure à la valeur comptable.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Des provisions pour dépréciation sont constituées pour des créances identifiées comme présentant soit un risque d'irrecouvrabilité totale ou partielle, soit une incertitude ou une absence d'information positive d'assurance de recouvrement.

D'autres provisions pour dépréciation sont enregistrées, le cas échéant, lorsqu'une information relative à un litige ou un risque de non-recouvrement partiel apparaît.

En outre, les créances concernant des clients en redressement ou en liquidation judiciaire font l'objet d'une provision pour dépréciation intégrale.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société est détenue par la société France BILLETS, et est intégrée selon la méthode globale, dans les comptes consolidés de FNAC DARTY SA depuis le 1^{er} mars 2019.

Les états financiers consolidés de FNAC DARTY SA sont consultables sur le site Fnacdarty.com.

IDENTITE DE LA SOCIETE INTEGRANTE :

Pas d'intégration fiscale

ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

Les flux avec les entreprises liées se limitent à des refacturations de personnel administratif salariés de France Billet (montants non significatifs).

ELEMENTS RELATIFS AU PERSONNEL

➤ VENTILATION DES EFFECTIFS :

Catégories	Effectif moyen salarié	Effectif moyen mis à disposition	TOTAL
CADRES			
AGENTS DE MAITRISE			
EMPLOYES & TECHNICIENS			
OUVRIERS			
TOTAL	17	0	17

➤ ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de départ à la retraite n'ont pas été provisionnés conformément à l'option prévue par la loi.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	
TOTAL	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
TOTAL	

INFORMATIONS SUR LES EVENEMENTS POST-CLOTURE :

A la suite du renforcement des mesures de lutte contre la propagation du Covid-19, la société applique et accompagne les décisions des gouvernements français et européens pour préserver la santé et la sécurité des citoyens. A ce titre, le gouvernement français a pris des dispositions portant diverses mesures (notamment arrêtés et décrets des 14, 15 et 16 mars 2020) qui impactent les activités de la société. Durant cette période, la Société a mis en place progressivement dès le 16 mars 2020 au matin, un dispositif de chômage partiel qui concerne plus de 70% de ses effectifs.

En tout état de cause, la Société est une filiale de France Billet, possédée à 52 % du Groupe Fnac Darty et est intégrée dans la centralisation de trésorerie du Groupe. Elle dispose dans ce cadre du soutien financier du Groupe.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le 28 février 2019, l'intégralité des titres de 123Billets a été acquis par la société France Billet.

Notes sur le bilan actif

Notes sur le bilan actif

Fonds commercial (hors droit au bail) = 2 001

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	2 001		2 001	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	2 001		2 001	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 91 935

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	11 366	19 752	1 181	29 937
Immobilisations corporelles	58 442	9 129	27 080	40 491
Immobilisations financières	22 485	21 507	22 485	21 507
TOTAL	92 293	50 388	50 746	91 935

Amortissements et provisions d'actif = 20 021

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 180		1 180	
Immobilisations corporelles	38 997	8 244	27 219	20 021
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	40 177	8 244	28 399	20 021

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
TOTAL	91 935	20 021	71 914	

Etat des créances = 14 589 674

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	21 507		
Actif circulant & charges d'avance	14 568 167	14 568 167	
TOTAL	14 589 674	14 568 167	

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

Provisions pour dépréciation = 187 564

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	106 105	85 047	3 588		187 564
Comptes financiers					
TOTAL	106 105	85 047	3 588		187 564

Produits à recevoir par postes du bilan = 37 888

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	37 888
Disponibilités	
TOTAL	37 888

Charges constatées d'avance = 9 800

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges à répartir = 10 384

Charges à répartir	Valeur nette	Taux
Charges différées		%
Frais d'acquisition des immob.		%
Frais d'émission des emprunts		%
Charges à étaler	10 384	%
TOTAL	10 384	

Notes sur le bilan passif

Notes sur le bilan passif

Capital social = 35 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	70	35 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	70	35 000

La société est détenue à 100% par la société FranceBillets depuis le 1^{er} mars 2019.

Les capitaux propres ont évolués de la façon suivante :

CAPITAUX PROPRES	COMPTE	AU 01/01/2019	FLUX +	FLUX -	AU 31/12/2019
Capital souscrit appelé versé	101300	35 000,00			35 000,00
Prime de fusion	104200				0,00
Réserve légale	106110	3 500,25			3 500,25
Réserve indisponible	106200	122,45			122,45
Réserve statutaire	106300				0,00
Autres réserves	106800				0,00
Report à nouveau	119/110000		2 607 761,28		2 607 761,28
SOUS TOTAL		38 622,70	2 607 761,28	0,00	2 646 383,98
Résultat exercice précédent	120000	2 607 761,28		2 607 761,28	0,00
Résultat de l'exercice			2 618 508,39		2 618 508,39
Distribution de dividendes					0,00
					0,00
TOTAL		2 646 383,98	5 226 269,67	2 607 761,28	5 264 892,37

Etat des dettes = 9 198 008

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 943 198	1 943 198		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	5 994 758	5 994 758		
Dettes fiscales & sociales	916 684	916 684		
Dettes sur immobilisations	23 160	23 160		
Autres dettes	178 475	178 475		
Produits constatés d'avance	141 733	141 733		
TOTAL	9 198 008	9 198 008		

Charges à payer par postes du bilan = 6 148 238

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 690 334
Dettes fiscales & sociales	457 904
Autres dettes	
TOTAL	6 148 238

Produits constatés d'avance = 141 733

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le compte de résultat

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires = 61 573 422

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	59 559 767	96,73 %
Produits des activités annexes	2 013 655	3,27 %
TOTAL	61 573 422	100.00 %

Les prestations de service comprennent :

- Les ventes de spectacles
- Les commissions sur ventes de billets de spectacles et autres

Achats

Les achats sont principalement constitués par les achats de billetterie-spectacles.

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Éléments exceptionnels :

Nous renvoyons le lecteur au tableau 2053 SD de la liasse fiscale ci-après.

Charges et produits

Charges et produits

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 37 888

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Produit a recevoir(468700)</i>	37 888
TOTAL	37 888

Charges constatées d'avance = 9 800

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges payees d avance(486160)</i>	9 800
TOTAL	9 800

Charges à payer = 6 148 238

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Frs fact a recevoir dir generale(408150)</i>	5 341 996
<i>Frs fact a recevoir hors groupe fnac(408192)</i>	328 586
<i>Four.fact n/parv.immo achat-pro(408405)</i>	19 752
TOTAL	5 690 334

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Provision congés payés(428200)</i>	69 276
<i>Provision interressement loi 1959 ord 86(428300)</i>	24 797
<i>Provision variables cadres(428520)</i>	57 475
<i>Provision litiges sociaux(428655)</i>	235 000
<i>Provision charges sociales congés payés(438300)</i>	31 047
<i>Provision charges sociales autre intéré(438500)</i>	8 066
<i>Provision ch sociales variables cadres(438520)</i>	28 743
<i>Etat impôts et taxes a payer(448610)</i>	3 500
TOTAL	457 904

Produits constatés d'avance = 141 733

Produits constatés d'avance	Montant
<i>Produits constatés d'avance(487000)</i>	141 733
TOTAL	141 733

Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat	10 574 362	56 113 287	-45 538 925	-81,16
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)	-10 574 362	-56 113 287	45 538 925	81,16
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	61 573 422	63 512 779	-1 939 357	-3,05
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	61 573 422	63 512 779	-1 939 357	-3,05
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe	43 485 060		43 485 060	N/S
Marge brute sur production (II)	18 088 363	63 512 779	-45 424 416	-71,52
Taux de marge brute sur production	29,38 %	100,00 %		
Marge brute globale (I + II)	7 514 001	7 399 491	114 510	1,55
Taux de marge brute globale	12,20 %	11,65 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	1 930 654	1 572 124	358 530	22,81
Valeur ajoutée produite	5 583 347	5 827 368	- 244 021	-4,19
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	9,07 %	9,18 %		
+ Subventions d'exploitation		62 389	- 62 389	-100
- Impôts, taxes et versements assimilés	128 992	218 095	- 89 103	-40,86
- Salaires et traitements	1 097 575	1 059 476	38 099	3,60
- Charges sociales	458 481	427 109	31 372	7,35
Excédent brut d'exploitation	3 898 300	4 185 076	- 286 776	-6,85
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	6,33 %	6,59 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions	3 588	45 098	- 41 510	-92,04
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	8 244	6 511	1 733	26,62
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant	24 789	46 042	- 21 253	-46,16
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	234 952	7	234 945	N/S
- Autres charges de gestion courante	82 045	391 687	- 309 642	-79,05
+ Transfert de charges d'exploitation		204	- 204	-100
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	4 021 762	3 786 146	235 616	6,22
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	6,53 %	5,96 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances	13 106	83 843	- 70 737	-84,37
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change		0		
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	130	49	81	165,31
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	4 034 738	3 869 940	164 798	4,26
Résultat courant / chiffre d'affaires	6,55 %	6,09 %		

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	307 019		307 019	N/S
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	422 479	479	422 000	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	60 258		60 258	N/S
Résultat exceptionnel	-175 718	-479	- 175 239	N/S
- Participation des salariés aux résultats	10 126		10 126	N/S
- Impôts sur les bénéfices	1 230 385	1 261 700	- 31 315	-2,48
Résultat net Comptable	2 618 508	2 607 761	10 747	0,41
Résultat net / chiffre d'affaires	4,25 %	4,11 %		

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : 123BILLETS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise 68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN 75009 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 4 1 1 1 0 5 1 1 7 0 0 0 5 4			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, 31/12/2019			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	8 184		
		Fonds commercial (1) AH	AI	2 001		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	19 752		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	1 083	514	569
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	39 407	19 507	19 900
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
Autres participations CU		CV				
Créances rattachées à des participations BB		BC				
Autres titres immobilisés BD		BE				
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières * BH	BI	21 507		21 507		
TOTAL (II) BJ		91 935	20 021	71 913		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	891 647	127 306	764 341
		Autres créances (3) BZ	CA	13 666 720	60 258	13 606 462
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE			
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités CF	CG			
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	9 800		
		TOTAL (III) CJ	CK	14 568 167	187 564	14 380 603
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		10 384		10 384
Frais de remboursement des obligations (V) CM						
Écarts de conversion actif * (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		14 670 485	207 585	14 462 900		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2020

Désignation de l'entreprise		123BILLETS		Néant	<input type="checkbox"/> *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 35 000,00)	DA		35 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		3 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		122	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		2 607 761	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		2 618 508	
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL		5 264 892	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 943 198	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		5 994 758	
	Dettes fiscales et sociales	DY		916 684	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		23 160	
Autres dettes	EA		178 475		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		141 733	
	TOTAL (IV)	EC		9 198 008	
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		14 462 900	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		9 198 008		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 943 198		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 123BILLETS				Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue	FD		FE	FF
		FG	61 573 422	FH	61 573 422
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	61 573 422	FK	61 573 422
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				167 879
	Autres produits (1) (11)				234 952
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				10 696 331
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				45 458 036
	Impôts, taxes et versements assimilés *				128 992
	Salaires et traitements *				1 097 575
	Charges sociales (10)				458 481
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *		8 244
			dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				82 045
Total des charges d'exploitation (4) (II)					57 954 491
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					4 021 762
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				13 106
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
Total des produits financiers (V)					13 106
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilés (6)				130
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
Total des charges financières (VI)					130
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					12 976
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					4 034 738

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

SAGE EXPERTS-COMPTABLES JUNIUS 2021 - EXEMPLES

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		123BILLETS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	307 019	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	307 019	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	422 479	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	60 258	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	482 737	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(175 718)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	10 126	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	1 230 385	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	62 296 379	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	59 677 870	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	2 618 508
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
			Crédit bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	164 292
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
			(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	72 542
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	
obligatoires		A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7		
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		PROV COUTS RESTRUCTURATION	60 258	Produits exceptionnels	
		COUTS DE RESTRUCTURATION	379 969		
		AUTRES EXCEPTIONNELS	42 510	307 019	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE-Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise		123BILLETS				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	11 366	KE	19 752	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
		Dont Composants M3	KS	1 083	KT		KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV	8 377	KW		KX	
		Autres immobilisations corporelles	KY		KZ		LA	
	Matériel de transport *		LB	48 982	LC		LD	9 129
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LE		LF		LG	
	Emballages récupérables et divers *		LH		LI		LJ	
	Immobilisations corporelles en cours		LK		LL		LM	
	Avances et acomptes		LN	58 442	LO		LP	9 129
	TOTAL III							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	SU		8V		8W		
	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	22 485	IU		IV	21 507	
	TOTAL IV	LQ	22 485	LR		LS	21 507	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	92 293	ØH		ØJ	50 388	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale*, ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	1 181	LV	29 937	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		
	Inst. gales, agencis et am. des constructions			IS		MG		
		Inst. gales, agencis, aménagements divers		IU	(5 673)	MM	1 083	
	Matériel de transport			IV		MP	14 050	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	5 673	MS	27 080	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		25 358	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	
	TOTAL III		IY		NG	27 080	NH	40 491
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	
		Autres participations		IØ		ØX	ØY	
Autres titres immobilisés			I1		2B	2C		
Prêts et autres immobilisations financières			I2	22 485	2E	21 507	2G	
TOTAL IV			I3	22 485	NJ	21 507	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	50 746	ØL	91 935	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 123BILLETS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>123BILLETS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles			PE	1 180	PF		PG	1 180	PH			
TOTAL I												
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 61	QA	2 53	QB		QC	514		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	1 214	QE	6 393	QF	1 354	QG	6 253		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	37 521	QM	1 598	QN	25 865	QO	13 254		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	38 997	QV	8 244	QW	27 219	QX	20 021		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	40 177	ØP	8 244	ØQ	28 399	ØR	20 021		
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immob. amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Inst. techniques mat. et outillage		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. générales, agenc. am. divers		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW			NS + NT + NU	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ			
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	10 384
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	I	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6P	6R	6S
		6T	6U	6V	6W
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7Y	7A
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	24 789	UF	3 588
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ	60 258	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					I0

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE-Experts-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire.

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N°2057-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 123BILLETS		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM				
	Prêts (1) (2)	UP	UR				
	Autres immobilisations financières	UT	UV	21 507		21 507	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX		891 647	891 647		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		541 956	541 956	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC		13 086 876	13 086 876		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		37 888	37 888		
	Charges constatées d'avance	VS		9 800	9 800		
	TOTAUX		VT	VU	14 589 674	14 568 167	21 507
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		1 943 198	1 943 198		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		5 994 758	5 994 758		
Personnel et comptes rattachés		8C		396 674	396 674		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		146 271	146 271		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		48 641	48 641		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		294 846	294 846		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		30 252	30 252		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		23 160	23 160		
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		178 475	178 475		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L		141 733	141 733		
TOTAUX		VY	VZ	9 198 008	9 198 008		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 123BILLETS		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	2 618 508		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétaires (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	10 126	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	12 387
	Amendes et pénalités		WJ	2 261	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7	1 230 385		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8		
		- imposées au taux de 0 %		ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	225 613		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	4 086 893	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
			- imposées au taux de 0 %		WH			
			- imposées au taux de 19 %		WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)								
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Majoration d'amortissement *								
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexes)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)	L5		
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 dec9)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YE				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			Créance dérogée par le report en attente de déficit	ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
						TOTAL II	117 686	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	3 969 207			
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	3 969 207		XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2020 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>123BILLETS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	69 276
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)				
			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
créances clients	9D		9E	46 042
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
contribution C3S	9K		9L	71 644
accord interressement	9M	10 126	9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :			ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Ebel préparatoire.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 123BILLETS										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 607 761		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG		2 607 761			
	TOTAL I	ØF	2 607 761			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	2 607 761		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	43 817 280			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						YX	97 687			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	85 500			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						YS	63 257			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	1 394 313			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	45 458 036			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	15 791			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						YZ	113 201			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	128 992			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	3 154 718			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	2 220 940			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	1 171 384			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%	
	- Numéro de centre agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 35 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR		0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 123BILLETS Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	mise au rebut	1 180	1 180		
	2	matériels	27 080	27 080		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 123BILLETS

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ②

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2020

formulaire obligatoire
(article 53A du Livre
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 123BILLETS							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: 123BILLETS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01012019 et clos le: 31122019		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	17,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	61 573 422
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	61 573 422
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	234 952
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	234 952
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	54 184 632
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1 876 879
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	92 856
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	82 045
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	56 236 412
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	5 571 962
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	5 664 818
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	61 573 422
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.</p> <p>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>			

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 4 1 1 1 0 5 1 1 7 0 0 0 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 123BILLETS

ADRESSE (voie) 68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination FRANCE BILLET

N° SIREN (si société établie en France) 414948695 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° 40 Voie RUE JEAN JAURES - TOUR DU LEVANT

Code Postal 93170 Commune BAGNOLET Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables, janvier 2020 : EBI préparatoire.

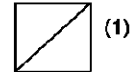
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 41110511700054

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 123BILLETS

ADRESSE (voie) 68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

SAGE Expert-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES										N° 2065-SD 2020	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)											
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Exercice ouvert le		01012019		et clos le		31122019		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre								<input checked="" type="checkbox"/>			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case								<input type="checkbox"/>			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
123BILLETS 68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN 75009 PARIS											
SIRET 4 1 1 1 0 5 1 1 7 0 0 0 5 4						Mét :					
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
						SIRET					
B ACTIVITÉ											
Activités exercées				Autres services de réservation et activités connexes				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		3 469 207		Bénéfice imposable à 28%		500 000		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%											
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> <input type="checkbox"/>				Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i> <input type="checkbox"/>			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>				Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>				Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>				Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i> <input type="checkbox"/>				Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/>				Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			
								Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> <input type="checkbox"/>											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)											
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies C-1-1</i>), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>											
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom / Adresse					
						N°					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies C-1-2</i>), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom / Adresse					
						N°					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
FRANCE CONSULTANTS SA 77 BOULEVARD MALESHERBES 75008 PARIS											
Tél: 0155300404						Tél:					
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 28032020		Lieu: PARIS			
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Qualité et nom du signataire:					
						Signature:					

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3%). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

